



Amma Goldi

Dernière « sorcière » exécutée en Europe, Anna Goldi, a été réhabilitée en 2008.

GOLDI ANNA

- Anna Goldi naît le 24 octobre 1734 en Suisse. Elle ne va pas à l'école et est analphabète. Elle commence à travailler comme domestique à l'âge de 14 ans. Elle travaille dans plusieurs familles, tombe enceinte à deux reprises mais les deux enfants meurent peu de temps après leur naissance.

- En septembre 1780, elle obtient un travail dans la très chic famille Tschudi. L'homme est un prestigieux médecin et juge de Glaris. Au matin du 19 octobre 1781, lors du déjeuner, la deuxième fille de la famille, âgée de 8 ans, se met à crier. Il y a une aiguille dans son bol de lait. L'accident se reproduit chaque matin qui suit. Anna Goldi étant la gouvernante est soupçonnée d'être l'auteure de ces méfaits, raison pour laquelle elle est renvoyée.

- Quelque temps après, la jeune fille de 8 ans tombe gravement

malade. Le décor d'un procès en sorcellerie est planté. Un mandat d'arrêt contre Anna Goldi est lancé. Elle est arrêtée et enfermée un mois après. Les Tschudi exigent qu'elle guérisse leur fille car, après avoir tout tenté, ils n'y parviennent pas. Anna n'a donc pas le choix mais ne sait absolument pas quoi faire pour soigner l'enfant. Après quelques visites, la jeune fille guérit, comme par magie. Il n'y a alors plus de doute, il s'agit bel et bien d'une sorcière.

- En février 1782, la procédure est lancée. L'interrogatoire débute le 21 mars : la jeune femme nie les faits. C'est après plusieurs semaines et quatre jours de torture qu'Anna finit leur dire ce qu'ils veulent entendre. Elle est donc condamnée à mort à l'âge de 47 ans. Elle est décapitée sur la place publique le 13 juin 1782 et enterrée à l'endroit même.

- Plusieurs années après sa mort, elle est l'une des premières sorcières réhabilitées en Europe. Pourtant, la décision de réhabiliter Anna Goldi ne s'est pas prise de façon fluide. En effet, dans un premier temps, le gouvernement et les Eglises, réformée et catholique, ne jugent pas cela nécessaire, affirmant que «Tout a déjà été dit, le travail historique équivaut à une réhabilitation». Malgré tout, une procédure est lancée et le 27 août 2008, Anna Goldi est jugée innocente. On apprendra qu'en 1781 l'accusée avait porté plainte contre son employeur pour agression sexuelle. Une révélation qui aurait pu ruiner la réputation du médecin qui a alors retourné les projecteurs sur Anna. Le maître de la gouvernante avait alors fait pression sur les autorités, parmi lesquelles il siégeait, pour condamner la jeune femme.